

### CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

L'an DEUX MIL VINGT -QUATRE, le jeudi 17 octobre à 18h00 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Averdon se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MOELO Didier, Maire.

Convocation : 10 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

#### Présents (8)

MOELO Didier (Maire) - HALLOUIN Nathalie - BIGUET Jean-Luc - CALLU Thierry - ARQUILLE Laurent - CORDIER Géraldine - DUGUET Gilbert - MAUPETIT Maryse -

Absents excusés (4): PINAULT Jean-Pierre pouvoir à MOELO Didier - LE CALVÉ Jean-François pouvoir à HALLOUIN Nathalie - PICHON Laurent pouvoir à CORDIER Géraldine - QUINIOU Martine pouvoir à MAUPETIT Maryse

Absents (2): FORRIAR Stéphanie - LIDON Damien (est arrivé à la délibération 2024-33)

**A été nommé secrétaire de séance** : Laurent ARQUILLE

#### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Révision des tarifs municipaux 2025
- 2 – Fixation du tarif de l'encart publicitaire du bulletin municipal 2025
- 3 – Modification du temps de travail d'un agent non titulaire à temps non complet en CDI
- 4 – Fixation des prix de vente des terrains aux Abats
- 5 – Compte rendu de commissions
- 6 – Questions diverses

**Approbation du dernier compte-rendu**

**Délibération n°2024-31** : Révision des tarifs municipaux 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs 2025 suivants :

SALLE DES FETES		
Tarifs 2025	commune	hors commune
vin d'honneur (6 heures) sauf weekend	52,00 €	102,00 €
Tarif week-end (samedi et dimanche)	204,00 €	408,00 €
Chauffage (d'octobre à février / mars)	40,00 €	65,00 €
Caution	500,00 €	
1 ensemble table à tréteaux et 2 bancs	5,00 €	
Ménage	50,00 €	
Caution ménage	50,00 €	
JARDIN DE LA MAIRIE		
Barnums + tables + chaises (48 heures)	154,00 €	
<i>Réservé aux habitants d'Averdon</i>		
Caution	500,00 €	
CIMETIERE		
Concessions 30 ans	102,00 €	
Concessions 50 ans	153,00 €	
cases-urnes 15 ans	255,00 €	
Cases-urnes 30 ans	510,00 €	
dispersion des cendres	gratuit	

**Délibération votes : 12 voix POUR – 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**

#### **Délibération n°2024-32 : Fixation du tarif de l'encart publicitaire du bulletin municipal 2025**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de maintenir le tarif d'insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2025 à destination des annonceurs à 25 €.

**Délibération approuvée à 12 voix POUR – 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**

#### **Délibération n°2024-33 : Modification du temps de travail d'un agent non titulaire à temps non complet en CDI**

Considérant la demande d'un agent souhaitant diminuer ses heures de ménage pendant les vacances scolaires, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide :

D'approuver la demande de diminution du temps de travail de l'agent communal, modifiant son emploi du temps hebdomadaire de 10h31 à 9h33, soit 9.5 % de diminution du temps de travail.

De noter que cette décision prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024

De mandater Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'application de cette délibération.

**Délibération approuvée à 12 voix POUR – 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**

#### **Fixation des prix de vente des terrains aux Abats**

La division parcellaire ainsi que le bornage des 3 parcelles au lieu dit « Les Abats » ont été réalisés par un géomètre.

Il est maintenant nécessaire de fixer les prix de vente de ces terrains constructibles.

Pour les lots 1 et 2, qui ont une superficie de 777 m<sup>2</sup>, le prix de vente est fixé à 35 000€ l'unité

Pour le lot 3, qui a une superficie de 818 m<sup>2</sup>, le prix de vente est fixé à 37 000€

#### **Compte- rendu de commissions**

**TRAVAUX :** Une réunion avec Madame l'architecte des bâtiments de France, le conservateur de la DRAC et l'architecte en charge des futurs travaux de notre église a eu lieu le 11 octobre dernier, les chevrons de la toiture de l'église sont abîmés, de l'humidité s'est infiltré sur la partie nord, les travaux de rénovation prévus à l'origine vont être reportés pour effectuer ces travaux plus urgents.

L'architecte en charge du dossier viendra sur place le 31 octobre pour faire un état des lieux.

Par ailleurs le mobilier de l'église est dégradé à cause certainement d'insectes, nous allons demander à une entreprise habilitée pour ce type de réparation de venir sur place.

Une étude des travaux de l'église nous sera remise le 3 décembre.

Le sol de l'ancienne partie de l'école contient de l'amiante, il faut prévoir des travaux soit de réagréage soit de désamiantage à l'été prochain et inscrire ces travaux au budget de 2025.

**VOIRIE :** Les travaux de voirie sont bientôt terminés, l'aménagement à l'entrée de la rue du Télégraphe sera mieux signalé.

Il a été repéré plusieurs fissures sur certaines voiries de la commune, une entreprise interviendra pour procéder au rebouchage des fissures les plus importantes.

#### **Questions diverses**

Un administré nous demande le bornage d'un chemin communal qui jouxte une de ses parcelles. Le conseil municipal n'a pas d'intérêt à procéder à ce bornage mais si l'administré souhaite le prendre à sa charge le conseil municipal ne s'y opposera pas.

Des arbres situés sur une parcelle communale sont tombés sur une de ses parcelles occasionnant des dégâts, le nécessaire sera fait lorsque nous pourrions accéder à la parcelle.

Un courrier sera adressé à l'administré.

L'acte de vente du terrain des consorts Samyn, situé à l'angle de la rue du Moulin Chalot et de la rue de la Pompe a été signé.

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le vendredi 17 janvier à 18h.

La réunion pour la préparation du budget 2025 aura lieu le 13 décembre à 18h.

Pour les illuminations de la commune pour les festivités de Noël, elles seront identiques à celles de l'année passée.

Prévoir de tailler les arbres rue des Alouettes et vers les Abats sur le chemin qui mène à la réserve.

Un conseiller municipal s'interroge quant aux recettes de la garderie perçues par le SIVOS mais qui n'effectue pas le reversement à la commune alors que c'est une compétence de la commune. Ces sommes ne devraient-elles pas apparaître sur les comptes de la commune ? : la question sera posée à la trésorerie.

Avec les pluies importantes des dernières semaines, le chemin de la Grand'Pierre est souvent inondé ; les services de l'eau d'Agglopolys seront contactés pour venir vérifier les canalisations.

La séance est levée à 19h40

Prochain conseil municipal le 28 novembre 2024

*Le secrétaire de séance :*  
Laurent ARQUILLE

*Le Maire :*  
Didier MOELO